

**Zeitschrift:** Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1902)

**Artikel:** Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de 1902, pour être transmis à l'Assemblée fédérale

**Autor:** Arx, Casimir von / Murset

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-676061>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport et proposition

du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux  
au Conseil fédéral concernant le rapport de la  
Direction générale sur la gestion et les comptes  
des chemins de fer fédéraux de 1902, pour être  
transmis à l'Assemblée fédérale.

(Du 1<sup>er</sup> mai 1903.)

---

*Monsieur le Président de la Confédération.*

*Messieurs les Conseillers fédéraux.*

Après avoir procédé à l'examen des comptes annuels établis par la Direction générale et du rapport de gestion présenté par elle pour l'année 1902, conformément à l'art 17, chiffre 3, de la loi fédérale du 15 octobre 1897 concernant l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer pour le compte de la Confédération ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, nous avons l'honneur de vous soumettre ces projets en vous priant de les transmettre à l'Assemblée fédérale; nous ajoutons qu'ils n'ont donné lieu à aucune observation de notre part.

Nous référant à l'exposé détaillé que renferme le rapport de la Direction générale, nous prenons la liberté de vous prier, de bien vouloir

*proposer*

à l'Assemblée fédérale les résolutions suivantes :

1. Les comptes pour 1902 et le bilan au 31 décembre 1902 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2. L'emploi de l'excédent du compte de profits et pertes, se montant à fr. 4,422,419.85, tel qu'il est spécifié ci-après, est approuvé.

Gratification au personnel de l'ancien Central et de l'ancienne Union-Suisse environ	fr. -400,000.—
Amortissement du solde du compte de pertes de cours . . . . .	» 147,607.80
Amortissement des frais d'organisation des chemins de fer fédéraux . . . . .	» 1,312,282.74
Amortissement pour reconstruction et extension de gares . . . . .	» 103,951.51
Amortissement de la valeur de bilan des bateaux à vapeur sur le lac de Zurich . . . . .	» 586,075.56
Amortissement de la participation au chemin de fer Uerikon-Bauma . . . . .	» 723,869.88

3. Le solde du compte de profits et pertes sera, après déduction de ces sommes, porté en compte nouveau.

4. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1902 est approuvée.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 1<sup>er</sup> mai 1903.

Au nom du Conseil d'administration  
des chemins de fer fédéraux,

*Le président :*  
**Casimir von Arx.**

*Le secrétaire :*  
**Murset.**

*Annexes :*

1<sup>o</sup> Comptes des chemins de fer fédéraux pour 1902.

2<sup>o</sup> Rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes de l'année 1902.